



DÉLIBÉRATION

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB DE BELCODÈNE.

L'an deux mille vingt-deux, **le 13 décembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Audrey CICCARIELLO, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI, Antoine DUPLA**

Absents ayant procurations : **Julie MACHET a donné procuration à Patrick PIN**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2022-071

Considérant le projet mis en place pour la troisième année consécutive par l'école primaire de la Commune avec le Tennis Club de Belcodène (T.C.B) consistant en la mise à disposition d'un entraîneur pour effectuer, pour les élèves des cinq classes élémentaires, 18 séances d'initiation à la pratique du tennis étalées sur l'année scolaire 2022 - 2023 comme déjà réalisé sur les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 ;

Considérant que ce projet déjà réalisé sur les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 a été particulièrement apprécié tant des enfants que des enseignantes et des parents d'élèves ;

Considérant que ce projet a obtenu l'agrément de l'Éducation Nationale ;

Considérant le nécessaire soutien à apporter à cette association pour favoriser cette action ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre de l'année 2022 au Tennis Club de Belcodène.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 13/12/2022.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**